

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 22 février 2012

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 22 février 2012 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.

Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint.

M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint

M. MAZZAGGIO, 4^{ème} Adjoint

Mmes BOUCHER et DE HARO

MM. AUBERTIN, ROLLAND et ROUSSILLON

Absents excusés :

MM. AYLING, LOPEZ, (Procuration à Mme SISTERNES) et PEREZ,

Absent : M. MORENO

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h 07

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée

Ordre du jour

1. Délibérations

- Approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

M. le Maire reprend la présentation du P.A.D.D, synthèse du travail effectué par le comité de pilotage du PLU lors des différentes réunions. Ce document a été rédigé par Mme KAREN, architecte urbanisme.

Il rappelle aux élus qu'il sera présenté à la population le vendredi 2 mars 2012.

Après discussions et débat, le Conseil l'approuve à l'unanimité des présents et représentés.

➤ Engagement de 25% du crédit d'investissement

Le budget 2012 n'étant pas encore voté, M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011.

M. le Maire ajoute que, si cette autorisation n'est pas donnée, aucune facture ne pourra être payée avant le vote du budget 2012.

Le Conseil accepte la demande à l'unanimité des présents et représentés.

➤ Rapport de la mise en disponibilité des bâtiments communaux

Selon la loi en vigueur, les bâtiments communaux doivent être mis en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R) avant 2014, année butoir.

Pour cela, la Communauté des Communes a pris en charge le coût d'un rapport de « diagnostic Accessibilité Handicapés » réalisé par la société « APAVE » pour les sept communes membres. Chacune d'entre elles a listé les principaux bâtiments à examiner. Pour la commune de Tourbes, le devis s'élève à 350.000€ pour 12 bâtiments communaux.

Ce rapport doit être validé sous forme de délibération par le Conseil municipal.

Après la longue énumération par M. le Maire des travaux à effectuer, un débat s'est instauré sur l'impossibilité financière de la commune à engager une telle somme et sur l'exigence extrême de certains travaux.

M. le Maire précise que cette délibération ne concerne pas l'acceptation de l'exécution des modifications à apporter mais leur conformité à la loi.

Après discussions, le Conseil valide ce rapport à l'unanimité des présents et représentés.

➤ Convention avec le centre de loisirs 2012.

M. la Maire rappelle aux élus que les enfants de Tourbes ont la possibilité de s'inscrire au centre de loisirs de Pézenas. La contribution demandée aux parents est la même que celle des piscénois. Par contre, chaque année, la Municipalité de Pézenas demande à la commune de Tourbes, par convention, une participation supplémentaire aux frais de fonctionnement. Cette année, elle est encore dans la limite de 3€02 par demi-journée et par enfant.

M. le Maire demande aux élus l'autorisation de signer cette convention pour 2012.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés.

2. Projet « ROUSSILLON »

M. le Maire demande à M. ROUSSILLON de faire le point sur le projet le concernant qui avait reçu un accord de principe du Conseil. Celui-ci souligne que l'ébauche est définitive et qu'il peut être présenté au Conseil municipal.

Pour mieux appréhender le sujet, M. le Maire décide que ce projet sera développé et discuté très prochainement lors d'une réunion de la commission « Urbanisme ».

3. Prêt de matériel

Suite à la détérioration par les intempéries de ces dernières semaines de deux barnums appartenant à la Commune et prêtés au club de Tennis pour une festivité qui fut, par ailleurs, annulée, M. le Maire donne la parole à M. GIRAUD, Adjoint à l'atelier, qui avait désiré inscrire ce sujet à l'ordre du jour.

Celui-ci demande, d'une part, que les barnums ne soient plus prêtés en hiver étant donné leurs structures et que d'autre part, la Municipalité se réserve le droit de supprimer le prêt, quelque soit la saison, lorsque la sécurité des biens et des personnes peut être engagée.

Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition. M. le Maire ajoute que cette décision sera prise par lui-même ou M. GIRAUD.

4. Questions et informations diverses

- M. le Maire développe les sujets suivants :

- Il rend compte au Conseil que la mission locale d'insertion (M.L.I) a accepté de renouveler le contrat « CUI » de Mademoiselle Laura MARTINEZ pour une durée de six mois (jusqu'à fin août 2012).

- Il les informe également qu'un « Marché Paysan » va être mis en place en partenariat avec la Municipalité, l'association des Foyers Ruraux, l'association « Terres Vivantes » et l'association « Marchés paysans ». Il aura lieu **la journée du dimanche 13 mai 2012** sur l'Esplanade « René GIRAUD ». Un comité de pilotage va être créé pour l'organiser. Les élus intéressés peuvent s'inscrire. Les associations tourbaines ont été prévenues du déroulement de la première réunion qui aura lieu mercredi 29 février 2012 en Mairie à 20h30 et invitées au cas où elles seraient intéressées.

- Concernant l'abattage des cyprès du cimetière, il a reçu deux devis dont un bien marché que l'autre. Il s'est renseigné sur l'entreprise avant de prendre contact très prochainement avec elle.

- Il envisage de prendre contact avec la commune de PEZENAS afin de mener une réflexion sur la possibilité de conventionner une mutualisation des services de la police municipale de Pézenas.

- Un Réseau d'Assistantes Maternelles (R.A.M), a été créé en Partenariat avec les trois communautés des Communes du FAUGEROIS, du Pays de THONGUE et de FRAMPS 909.

Son siège est situé à MAGALAS. Mademoiselle Aurélie CEBE a été retenue comme animatrice de ce réseau. Son contrat a débuté le 16 janvier 2012.

Elle se rendra dans chaque Mairie pour se présenter et prendra contact avec les assistantes maternelles concernées. Elle tiendra une permanence une fois par mois dans chacune des communes.

- Il a demandé des devis pour changer la reliure de l'état civil en mauvais état. Celui qui a été choisi est de l'ordre de 328,74 €. Les travaux sont garantis dix ans.

- La commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales a procédé à la répartition de la dotation Générale de Décentralisation « Urbanisme », qui est de l'ordre de 339.591€, au titre de l'année 2011. La commune de TOURBES percevra la somme de 21.000 €

M. le Maire avait prévu 30.000€ au budget 2011. Cette recette (subvention PLU) sera reprise au budget 2012.

- La Préfecture de l'Hérault désirant mettre à jour le dispositif d'appel automatisé dénommé « messagerie GALA » destiné à diffuser des messages de vigilance, d'alerte et de consignes de comportement, demande que lui soient envoyés à nouveau les numéros de téléphone des élus devant participer à ce dispositif. M. le Maire enverra les numéros de téléphone utiles.

- Deux associations caritatives ont demandé des subventions ou des aides diverses. Le sujet sera traité lors de la réunion de la commission concernée.

- Pour terminer, il a informé les élus des courriers suivants reçus en Mairie :

- Association « AGATHE », association de défense du Grand Agde.
- Courrier du Sénat : M. Robert NAVARRO.
- Cabinet d'études « GB3E » : Proposition de devis pour la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux.
- Collectif de solidarité du Piscénois.
- Courrier « Restos du Cœur »

- Mme BOUCHER informe les élus sur les sujets suivants :

- Tout d'abord, elle fait le point sur la manifestation festive du goûter des Anciens. Elle informe le Conseil que celle-ci s'est très bien déroulée et a connu un franc succès auprès des participants. De plus, elle tient à préciser qu'avec certains membres du CCAS et M. le Maire, elle est allée distribuer des goûters à des personnes n'ayant pas pu se déplacer ou vivant en maison de retraite.

- Elle signale qu'elle est allée voir le chalet qui avait été détérioré par les jeunes occupants. et remis en état une dernière fois par la Municipalité comme cela avait été décidé.

D'une part, elle a trouvé inutile la mise en place d'un radiateur électrique dans cet espace de vie. Pour elle, cela peut devenir dangereux en cas de négligence et cela peut être une dépense importante en électricité s'ils ne l'éteignent pas.

Elle regrette que les lieux n'aient pas été nettoyés par les jeunes occupants eux-mêmes.

M. le Maire précise qu'ils sont en charge du nettoyage du sol et du coin cuisine.

Il ajoute qu'ils ont été reçus en Mairie avec leurs parents pour la remise des clés et qu'à cette occasion ils lui ont rendu le règlement des lieux signé comme prévu à la précédente

réunion. Un état des lieux avec les parents et les élus présents a été ensuite effectué.

- Elle fait remarquer que le vendredi 27 janvier 2012, lors de la préparation de la salle du Foyer des campagnes pour le goûter des anciens, le sol n'était pas très propre. Mme SISTERNES précise qu'un nettoyage particulièrement approfondi des lieux est effectué le vendredi matin pour la location du week-end. Cependant, il arrive quelquefois qu'une association retienne la salle le vendredi en fin d'après-midi pour une assemblée générale ou autre, ce qui a été le cas ce jour-là.

Il sera donc rappelé aux associations de bien vouloir appliquer le règlement affiché bien en vue dans les lieux.

- Enfin, étant donné les problèmes rencontrés pour la distribution des bulletins municipaux, elle souhaite que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de travail.

- M. ROLLAND développe les sujets suivants :

- Au sujet des toilettes du Foyer des Campagnes, il lui a été rapporté que les professeurs ou élèves de l'U.T.L utilisent les toilettes des petits entre midi et deux heures au moment où ceux-ci sont présents. Mme SISTERNES précise que cela ne lui a jamais été rapporté par les employées. Par contre, le vendredi, étant donné l'heure des cours, ils croisent quelquefois les enfants sur les lieux mais vont aux toilettes des adultes. Elle se renseignera donc auprès des employées et palliera le problème si nécessaire.

- Revenant sur le parrainage des candidats à la présidentielle, il demande à M. le Maire de modifier sa position et de donner sa signature à un des candidats en difficulté, tiré au sort en Conseil municipal, pour permettre à un maximum de candidats de pouvoir s'exprimer en cette période d'élection. M. le Maire n'est pas d'accord et de nombreux élus s'accordent à répéter que c'est au Maire lui-même et à lui seul de prendre sa décision.

- S'adressant à M. MAZZAGGIO, il lui demande de bien vouloir écrire un article dans le bulletin pour rassurer les commerçants inquiets de l'éloignement de la future école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h55